



Assemblée générale

Distr. générale
2 juin 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 28 de l'ordre du jour
Développement social

Lettre datée du 31 mai 2016, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Bélarus, de l'Égypte et du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom des 25 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui constituent le Groupe des amis de la famille (Arabie saoudite, Bangladesh, Bélarus, Comores, Égypte, Fédération de Russie, Indonésie, Iran, Iraq, Kirghizistan, Koweït, Libye, Malaisie, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Somalie, Soudan, Tadjikistan, Turkménistan, Yémen et Zimbabwe), nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration en faveur de la famille (voir annexe), qui a été adoptée lors d'une manifestation spéciale de haut niveau intitulée « Les Nations Unies pour un monde à l'écoute de la famille », tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 16 mai 2016.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Bélarus
(*Signé*) Andrei **Dapkiunas**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Égypte
(*Signé*) Amr Abdellatif **Aboulatta**

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Qatar
(*Signé*) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**



**Annexe à la lettre datée du 31 mai 2016 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Bélarus, de l'Égypte et du Qatar auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Manifestation spéciale de haut niveau, tenue au Siège
de l'Organisation des Nations Unies, le 16 mai 2016,
sur le thème « Les Nations Unies pour un monde
à l'écoute de la famille »**

Déclaration en faveur de la famille

Nous, membres du Groupe des amis de la famille, composé de l'État du Koweït, de l'État du Qatar, de la Fédération de Russie, de la Libye, de la Malaisie, du Nicaragua, du Pakistan, de la République arabe d'Égypte, de la République du Bélarus, de la République d'Indonésie, de la République d'Iraq, de la République de l'Ouganda, de la République du Soudan, de la République du Tadjikistan, de la République du Yémen, de la République du Zimbabwe, de la République fédérale du Nigéria, de la République fédérale de Somalie, de la République islamique d'Iran, de la République kirghize, de la République populaire du Bangladesh, du Royaume d'Arabie saoudite, du Sultanat d'Oman, du Turkménistan et de l'Union des Comores, réunis le 16 mai 2016 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York lors de la manifestation spéciale de haut niveau ayant pour thème « Les Nations Unies pour un monde à l'écoute de la famille », qui a été organisée à l'occasion de la Journée internationale des familles,

1. *Déclarons* que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et qu'elle a droit à la protection de la société et de l'État, comme le prévoient la Déclaration universelle des droits de l'homme et les instruments internationaux contraignants, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;

2. *Considérons* que la famille joue un rôle clef dans le développement, et qu'à ce titre, elle doit être renforcée, compte tenu des droits, des capacités et des responsabilités de ses membres;

3. *Sommes conscients* que la famille est la mieux à même de faire progresser le bien-être économique et social de tous ses membres et de la société dans son ensemble, et notamment qu'il lui incombe d'élever et de protéger les enfants et que ceux-ci, pour l'épanouissement complet et harmonieux de leur personnalité, doivent grandir dans un milieu familial et dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension;

4. *Soulignons* que la famille, en tant que milieu naturel pour la croissance et le bien-être économique de tous ses membres, et en particulier des enfants et des jeunes, doit être aidée et protégée afin qu'elle puisse assumer pleinement ses responsabilités au sein de la communauté;

5. *Mettons en relief* le rôle des membres de la famille, notamment des parents et des tuteurs légaux, dans l'action visant à renforcer l'image de soi, l'estime de soi et le statut des filles et des garçons et à protéger leur santé et leur bien-être;

6. *Soulignons* que l'égalité entre les hommes et les femmes, la participation égale des femmes à l'emploi et le partage des responsabilités parentales sont des éléments essentiels de la politique de la famille;

7. *Constatons* que la famille, lorsque le respect des droits de ses membres est garanti, constitue une force de cohésion et d'intégration sociale, de solidarité entre les générations et de développement, et qu'elle joue un rôle fondamental dans la préservation de l'identité culturelle, des traditions, de la morale, du patrimoine et des valeurs de la société;

8. *Insistons* sur le fait qu'il importe de renforcer les partenariats et la solidarité entre les générations et soulignons, à cet égard, la nécessité de promouvoir les possibilités d'échanges volontaires, constructifs et réguliers entre les jeunes et les générations précédentes, au sein de la famille, sur le lieu de travail et dans la société en général;

9. *Estimons* qu'une vie de famille offrant stabilité, soutien et protection, appuyée par la communauté et, lorsqu'ils existent, par des services professionnels, peuvent offrir une protection décisive contre l'abus de drogues, en particulier chez les mineurs;

10. *Constatons avec préoccupation* que la contribution de la famille à la société demeure grandement négligée et sous-estimée, et affirmons que la famille peut contribuer au développement national et à la réalisation des principaux objectifs de toutes les sociétés, et de ceux de l'Organisation des Nations Unies, notamment à l'élimination de la pauvreté et à l'édification d'une société juste, stable et sûre;

11. *Demeurons convaincus* que la famille peut aussi contribuer à l'action visant à éliminer la faim, à rendre l'éducation primaire universelle, à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à réduire la mortalité infantile et post-infantile, à améliorer la santé maternelle et à lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies;

12. *Sommes conscients* du rôle que joue la famille en contribuant au développement durable, et soulignons qu'il sera impossible de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de tenir la promesse qu'il contient de « faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte » si l'on ne donne pas à la famille les moyens de s'acquitter efficacement de son rôle au sein de la société;

13. *Estimons* que la société civile, y compris les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, a un rôle essentiel à jouer dans les activités de sensibilisation, de promotion et de recherche, dans le choix des politiques à suivre et, au besoin, dans l'évaluation de ces politiques, du point de vue des mesures en faveur de la famille et du renforcement des capacités dans ce domaine;

14. *Exprimons* notre déception devant les tentatives visant à retirer le thème de la famille de l'ordre du jour des Nations Unies en raison des questions controversées qui y sont associées;

15. *Invitons* le Secrétaire général, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organismes, institutions et entités des Nations Unies, notamment les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels compétents, agissant dans le cadre de leurs mandats

respectifs et de leurs attributions, à accorder dans leurs activités l'attention voulue à la protection et à l'aide à fournir à la famille en tant qu'élément naturel et fondamental de la société et à s'abstenir de toute action controversée qui s'écarte de la notion communément admise de la famille;

16. *Exprimons* notre plein appui à l'initiative prise tous les ans par le Groupe des 77 et la Chine dans le cadre de l'Année internationale de la famille, qui sera présentée à l'Assemblée générale lors de sa soixante et onzième session;

17. *Nous engageons* à œuvrer de concert avec les autres États Membres, l'Organisation des Nations Unies et la société civile pour protéger la famille partout dans le monde et à adopter des politiques en sa faveur à tous les niveaux pour lui garantir ainsi qu'à l'ensemble de ses membres, en particulier aux enfants, un avenir plus sûr et plus prospère;

18. *Décidons* de rester saisi de la question.
